



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ECOLES**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES
Arrondissement de NICE

**CAISSE des ECOLES
De CONTES**

Décision n° 2025 12 06

**Convention locale entre le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT),
l'inspecteur d'Académie DASEN (IA-DASEN) des Alpes-Maritimes et
La Caisse des Ecoles de Contes**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, à dix-sept heures, le comité d'administration de la Caisse des écoles, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Ollivier, en séance publique, sous la présidence de Mme Lykke SAVIANE, Vice-Présidente.

Etaient présents : M. Alain ALESSIO, Mmes Lykke SAVIANE, Sandrine MAURAS, représentants du conseil municipal, Mme Yolande NICOLAS, membre désigné par le préfet, Mmes Chloé ROIG, Jessica DA-SILVA, M. Nicolas CAMOUS, représentants des parents d'élèves, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : M. Francis TUJAGUE, Président – représenté par Mme Lykke SAVIANE, Mme Martine ABELLAN, représentante du conseil municipal, Mme Géraldine WILLEMS, Inspectrice de l'éducation nationale, Mmes Aurore FOTIA et Silvia LEONARDI, représentantes des écoles du Varet et de la Pointe de Contes.

Le quorum est atteint.

Monsieur Alain ALESSIO a été nommé secrétaire de séance.

Considérant :

- L'article L.112-1 du code de l'Education ;
- L'article 14 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance ;
- Le Décret n° 89-122 du 24 février 1989 (article 2) relatif à la fonction de Directeur d'école ;
- Le Décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 (article 12) ;
- La circulaire n° 2014-163 du 11 décembre 2014 relative au référentiel du Directeur d'école ;
- Le référentiel de compétences des enseignants pour une formation des Professeurs d'École à l'exercice en école maternelle BO n° 32 du 3 septembre 2009 ;
- Le Décret n° 2018-152 du 1^{er} mars 2018 portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;
- Le Décret n° 2020-815 du 29 juin 2020 relatif aux modules communs de formation continue des professionnels intervenant auprès d'enfants scolarisés de moins de six ans ;
- La volonté du CNFPT de s'engager dans la professionnalisation des agents territoriaux ;
- La volonté de l'IA-DASEN des Alpes-Maritimes de conforter la professionnalisation des personnels enseignants du premier degré ;
- La volonté de la caisse des écoles de Contes de s'engager dans une démarche de valorisation et de développement de l'alliance éducative sur son territoire ;

Madame la Vice-Présidente expose que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), l'inspecteur d'Académie DASEN des Alpes-Maritimes (IA-DASEN) ont proposé à la caisse des écoles, un partenariat afin que les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles de Contes puissent bénéficier d'une formation commune avec le personnel enseignant du 1^{er} degré de la commune de Contes.

Dans ce but, il convient d'établir une convention tripartite.

Madame la Vice-Présidente propose au comité de valider la convention et de d'autoriser le président à signer cette dite convention.

**Le comité d'administration,
Où l'exposé de la vice-présidente,
Et après en avoir délibéré,**

DECIDE de valider la convention locale entre le CNFPT, l'IA-DASEN et la caisse des écoles de Contes.

AUTORISE le président à signer cette dite convention qui est annexée à la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Pour : 08

Nombre de présents : 07

Contre : 00

Nombre de votants : 08

Abstention : 00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-260602420-20251208-20251206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025

Publication : 16/12/2025

Le président, Francis TUJAGUE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Le secrétaire de séance,
Alain ALESSIO

La vice-présidente,
Lykke SAVIANE